



Association GoëloCyclette
4, allée du clos Bertrand
22680 BINIC-ETABLES sur mer

à M. (candidat)

....(nom de la commune)..... , le 14 Février 2026

Monsieur,

Si la Loi d'Orientation des Mobilités, promulguée en décembre 2019 propose certains outils pour favoriser les mobilités, elle ne peut, à elle seule, apporter de solutions alternatives sans l'implication des élus locaux. Ils connaissent les besoins des citoyens, communiquent et développent des offres de mobilités actives attractives et efficaces.

Le vrai régulateur des mobilités, c'est bien l'élu local.

Les enjeux qui nous attendent dans les années à venir sont considérables :

- Comment contenir l'évolution de la facture énergétique liée aux déplacements ?
- Comment optimiser les offres pour réduire l'usage de la voiture individuelle dans les trajets de courte distance ?
- Comment favoriser les projets d'écomobilité scolaire et former nos enfants à l'autonomie à pied ou à vélo ?

On peut mesurer, à travers ces questions, leur importance sur **la pollution**, mais aussi sur les **problèmes de santé** liés à la sédentarité, et sur **l'environnement**.

Nous, membres de l'association GoëloCyclette, avons fixé ces objectifs dans la raison d'être de notre association. Elle s'étend sur sept communes du sud Goëlo : **Pordic, Lantic, Binic-Etables, Plourhan, St Quay, Tréveneuc et Plouha**.

Notre fédération, la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) a organisé et réalisé, en 2025, une enquête nationale : « le baromètre vélo », véritable outil de mesure du ressenti des politiques mises en place (ou pas), commune par commune, en matière d'aménagements cyclables.

Vous trouverez, en pièce jointe, la fiche récapitulative des résultats sur votre commune.

Comme vous le voyez, les analyses existent ... mais les solutions aussi : vitesse de circulation, volume de trafic, filtres modaux, signalétique : les outils d'aménagement peuvent être mis en place pour agir rapidement pour la sécurité des cyclistes et donner envie aux moins téméraires d'effectuer tout ou partie de leurs déplacements à vélo.

Donner de la place aux usagers du vélo en utilisant **le plan de circulation**, une approche qui permet de définir, pour chaque mode de déplacement (véhicules motorisés/transports en commun, vélos, piétons), des axes principaux, secondaires et de desserte. Ce plan poursuit ainsi deux objectifs : **redonner de la place aux usagers du vélo sur les routes, aux piétons sur le trottoirs et canaliser le trafic motorisé vers des axes dédiés**.

Certaines communes (par exemple Binic-Etables) ont commencé à mettre en place un tel

programme : ces actions s'inscrivent dans la durée. Elles ont l'avantage d'établir une vision à long terme, évitant par là les mesures au « coup par coup », souvent coûteuses et peu efficaces.

Nous souhaitons aussi vous questionner sur votre programme, en tant que candidat.e aux élections municipales, c'est l'objet du questionnaire que nous joignons à ce courrier. **Nos délégués communaux sont à votre écoute, s'il en est besoin, pour vous rencontrer et en discuter.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre parfaite considération.

Pour GoëloCyclette,
Le Président,
Alain Jugla



Coordonnées des délégués communaux :

- **PORDIC** : L. PANNETIER (06 71 87 10 77) et A. TOUPIN (06 48 09 27 23)
- **LANTIC** : P.A LORAND (06 88 25 34 14)
- **BINIC-ETABLES** : M.L LERAY et A. JUGLA (06 11 45 39 44)
- **ST QUAY** : M. LE BOULANGER (06 70 32 03 58)
et F. CHASSIGNON (06 52 96 78 41)
- **PLOURHAN** : Gilles CALDEMAYSOU (06 60 43 77 44)
- **PLOUHA et TREVENEUC** : L. PODESTA FOLEY (06 95 44 42 17)